



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
6 juin 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Point 47 de la liste préliminaire*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Conseil économique et social

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Points 4, 6, 7 f), 8, 13 et 14 de l'ordre du jour
provisoire**

**Le rôle du système des Nations Unies dans
la mise en œuvre de la déclaration
ministérielle issue du débat de haut niveau
de la session de fond de 2007 du Conseil**

**Application et suivi des recommandations
issues des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide de
l'Organisation des Nations Unies**

**Coordination, questions relatives au
programme et autres questions : groupes
consultatifs spéciaux pour les pays
africains qui sortent d'un conflit**

**Application des résolutions 50/227, 52/12 B,
57/270 B, 60/265 et 61/16 de l'Assemblée
générale**

**Questions relatives à l'économie et à
l'environnement**

**Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme**

* A/63/50.

** E/2008/100.



**Rôle du Conseil économique et social
dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation
des Nations Unies dans les domaines économique
et social et dans les domaines connexes, compte tenu
des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale,
dont la résolution 61/16**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Conseil économique et social continue de promouvoir l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. L'examen ministériel annuel porte sur un thème intersectoriel choisi commun à tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il rassemble et synthétise les conclusions des différents processus de suivi des conférences. Le renforcement du mécanisme de l'examen ministériel annuel constituerait pour le Conseil le moyen le plus efficace de procéder à l'examen de fond des progrès accomplis dans le suivi intégré des conférences.

L'amélioration d'un certain nombre de modalités de suivi a facilité l'adoption d'une approche intégrée dans les travaux de fond de l'ensemble du Conseil. Les interactions entre le Conseil et ses organes subsidiaires se sont intensifiées. Les commissions techniques ont mené à bien la révision de leurs méthodes de travail. L'adoption de programmes de travail pluriannuels pour l'examen ministériel annuel facilitera la participation du système du Conseil.

Étant donné que l'examen de fond intégré intervient désormais dans le cadre de l'examen ministériel annuel et que le processus d'amélioration des modalités de suivi est terminé pour l'instant, le rapport annuel sur le suivi intégré n'est peut-être plus très utile. Le Conseil souhaitera peut-être opter pour des rapports triennaux qui ménageraient un laps de temps raisonnable avant le prochain examen général du suivi intégré des conférences. L'Assemblée générale pourrait poursuivre son examen de fond du suivi intégré sur la base des rapports annuels détaillés présentés par le Conseil économique et social.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	4
II. Aperçu général des évaluations issues des processus d'examen des conférences .	6–40	5
A. Perspectives mondiales : évaluations émanant des commissions techniques.	7–32	5
B. Perspectives régionales.	33–40	11
III. Promouvoir la cohérence des politiques et l'articulation entre les grandes politiques mondiales et les activités nationales	41–69	14
A. Promouvoir la cohérence des politiques au niveau intergouvernemental . . .	41–46	14
B. Rendre compte du suivi intégré et coordonné des conférences	47–52	15
C. Articuler les activités normatives et les activités opérationnelles : promouvoir la cohérence des politiques au niveau interinstitutionnel et assurer la coordination aux niveau des pays	53–58	17
D. Resserrer les liens avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce au service des objectifs de développement	59–64	18
E. Former des partenariats et des alliances avec toutes les parties concernées. .	65–69	19
IV. Conclusion	70	21

I. Introduction

1. Les conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies depuis les années 90 ont engendré un consensus mondial sans précédent autour d'une vision partagée du développement. Elles ont posé les fondations du Sommet du Millénaire, qui a vu l'adoption d'une série d'objectifs et de cibles assortis d'échéances, appelés objectifs du Millénaire pour le développement. Cinq ans plus tard, lorsqu'ils se sont retrouvés pour faire le point, les dirigeants mondiaux ont constaté qu'une partie des objectifs convenus au niveau international ne seraient pas atteints en temps voulu dans un certain nombre de pays, et qu'une mise en œuvre énergique s'imposait sans attendre.

2. Pour combler les retards, les dirigeants mondiaux ont promis de formuler et appliquer des stratégies de développement nationales ambitieuses afin d'atteindre les objectifs nationaux prioritaires en matière de développement ainsi que les objectifs de développement convenus au niveau international. Les États Membres se sont engagés au plus haut niveau à inscrire ces stratégies dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs et stratégies définis aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU.

3. Depuis 1995, le Conseil économique et social promeut un suivi intégré et coordonné visant à renforcer la cohérence entre les différents mécanismes de suivi des conférences. Les mécanismes et processus de suivi des conférences mis en œuvre par les différentes commissions techniques contribuent ensemble à tout l'éventail des programmes de l'ONU pour le développement, tout en conservant leur caractère propre.

4. Plusieurs initiatives ont été prises pour renforcer le mécanisme de suivi. L'exemple le plus récent est celui de l'examen ministériel annuel, lancé en 2007 conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 et à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, par lequel toutes les parties concernées peuvent évaluer l'ensemble des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire, et faire le bilan des résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement. Il s'agit en l'occurrence de procéder à l'examen de fond d'un thème intersectoriel commun à tous les textes issus des conférences organisées sous l'égide de l'ONU, comme le prévoient les résolutions 57/270 B et 61/16 de l'Assemblée générale.

5. En complément de l'examen ministériel annuel, la section II du présent rapport rend compte des suites données aux conférences dans le cas précis du thème de l'examen ministériel de 2008, à savoir « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable », et des principales questions de fond débattues par les commissions techniques. La section III du rapport porte sur les aspects institutionnels des processus de suivi et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la cohérence des politiques et mieux articuler les activités normatives et les activités opérationnelles.

II. Aperçu général des évaluations issues des processus d'examen des conférences

6. Les mécanismes de suivi des conférences mondiales ont inscrit leurs travaux dans le cadre des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et ont choisi de traiter tous les aspects du suivi des conférences qui les concernaient, en sachant que les différents objectifs et les cibles définis lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ne pouvaient être atteints que s'ils étaient poursuivis de front. Les commissions techniques ont très utilement surveillé l'application des textes issus des différentes conférences qui relevaient de leurs compétences respectives. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies participent eux aussi activement au processus de l'examen ministériel annuel en organisant des réunions et des manifestations spéciales, en fournissant des éléments à intégrer au rapport du Secrétaire général et en travaillant avec les commissions techniques pertinentes, notamment aux fins de l'application des textes issus des conférences.

A. Perspective mondiale : évaluations émanant des commissions techniques

7. Bien que le thème de 2008 ait été adopté alors qu'elles avaient déjà en règle générale arrêté leur programme de travail pluriannuel, les commissions ont contribué à l'examen thématique de diverses manières, en s'attachant à des aspects précis du développement durable tels que les incidences du changement climatique sur les statistiques et les indicateurs environnementaux, l'urbanisation, l'agriculture et le développement rural.

8. La Commission du développement durable, réunie pour sa seizième session, en mai 2008, sur fond de crise alimentaire mondiale, a souligné la nécessité d'investir davantage dans la recherche et le développement de techniques et infrastructures agricoles innovantes et viables dans les pays en développement. La crise alimentaire a montré les conséquences, pour la sécurité alimentaire, de la désaffection dont souffre l'agriculture, ainsi que la nécessité de remédier de toute urgence à cette situation. Une riposte intégrée s'impose pour s'attaquer aux multiples facteurs à l'origine de la crise. Les défis à long terme sont multiples : évolution tendancielle de la production agricole, de la consommation et des prix; impact du changement climatique et du prix élevé de l'énergie; nouveaux éléments tels que la demande de biocarburants. La Commission a été d'avis que la question agricole ne pouvait être dissociée des autres composantes du module thématique de la session, à savoir le développement rural, la terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. La session a tracé les grandes lignes des débats sur les crises alimentaires mondiales qui ont eu lieu au Conseil économique et social le 20 mai, et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome du 3 au 5 juin 2008.

9. Le changement climatique a été considéré par beaucoup comme ayant d'importantes implications pour toutes les questions relevant du thème à l'ordre du jour, notamment pour l'Afrique et les petits États insulaires en développement. L'adoption de modes de consommation et de production viables – les pays

développés montrant l'exemple en la matière et selon le principe des responsabilités communes mais différenciées – est un élément essentiel de progrès dans cet important domaine.

10. Les partenariats public-privé, notamment dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, se sont avérés utiles pour accentuer le développement durable, notamment en encourageant la participation multipartite, la mobilisation des ressources, le transfert et la diffusion des techniques. Les acteurs du secteur privé peuvent jouer un rôle important en ce qui concerne l'augmentation de la production agricole et la promotion du développement rural.

11. Le renforcement des capacités revêt une importance primordiale, en particulier dans les zones rurales isolées. Le manque de connaissances, l'absence de législations et d'infrastructures institutionnelles appropriées, les carences du système éducatif et de la mise en valeur des ressources humaines demeurent autant d'entraves qui freinent les initiatives prises pour promouvoir la productivité agricole et le développement rural et pour combattre la désertification et la dégradation des terres.

12. La problématique hommes-femmes est un thème intersectoriel majeur dans le cycle en cours de la Commission. Il importe de reconnaître le rôle primordial joué par les femmes dans l'agriculture, notamment en Afrique, et de prendre des mesures pour augmenter la productivité des agricultrices africaines et s'attaquer aux difficultés particulières qu'elles peuvent rencontrer pour avoir accès à la terre, au crédit et à la justice.

13. La question des moyens mis en œuvre, et notamment le respect des engagements de financement pour le développement, le commerce, les transferts de technologie, les connaissances scientifiques, l'éducation et le renforcement des capacités, revêt une importance primordiale qui conditionnera les progrès futurs. La cohérence renforcée des politiques et du soutien des donateurs est une nécessité en ce qui concerne l'agriculture et les autres questions à l'examen. Les défis recensés par la Commission à sa seizième session appellent une coopération internationale renforcée, une volonté politique forte de la part des gouvernements et la participation active de tous les grands groupes, tous éléments que la Commission devrait consolider à sa dix-septième session.

14. La Commission de la condition de la femme s'est penchée sur le thème intitulé « Perspectives sexospécifiques sur les changements climatiques » considéré comme la question émergente pour sa cinquante-deuxième session, en y consacrant une réunion d'experts¹. Les conclusions des débats, synthétisées dans le résumé établi par la Présidente, ont été transmises à titre de contribution à l'examen ministériel annuel. La Commission a également transmis un document de séance (E/CN.6/2008/CRP.2) intitulé « Perspectives sexospécifiques et développement durable » en vue du débat de haut niveau de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social.

15. Les experts ont insisté sur les conséquences différenciées du changement climatique pour les hommes et pour les femmes. Il ont noté que les femmes étaient particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et des

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 7 (E/2008/27)*, chap. II.

catastrophes naturelles du fait de leurs responsabilités familiales, à savoir notamment assurer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en combustible et en eau. Les femmes jouent un rôle primordial dans la revitalisation des communautés et la gestion des ressources naturelles, mais elles tendent à être sous-représentées lors des prises de décisions sur le développement durable ou sur le changement climatique. En vue d'accroître leur participation aux activités résultant de l'évolution du climat, des mesures ont été prises pour encourager les réseaux mondiaux et nationaux qui militent en faveur de la participation plus étroite des femmes aux négociations liées au changement climatique et de la prise en compte des sexospécificités dans la formulation et l'évaluation des politiques générales. Il conviendrait aussi d'intégrer le facteur des différences hommes-femmes dans toutes les politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, notamment avec des études d'impact ventilées par sexe et des budgets répondant aux besoins particuliers de chaque sexe.

16. À propos des forêts, la Commission a estimé que l'adoption de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, le 17 décembre 2007 (résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe) était une victoire historique qui ouvrait une nouvelle ère dans la gestion durable des forêts et la coopération internationale. L'instrument devrait également accroître la contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la pauvreté et la préservation de l'environnement. La huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts en 2009 examinera la question intitulée « Les forêts dans un environnement changeant », dans le contexte du changement climatique, de la biodiversité, de la désertification et de la déforestation.

17. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a réfléchi à la nécessité de définir au niveau national des approches multisectorielles globales et intégrées pour prévenir et réprimer le trafic international de produits forestiers, notamment bois, espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques, et à l'effort de coordination et de collaboration internationales requis pour appuyer ces démarches, avec notamment des activités d'assistance technique propres à renforcer les capacités des autorités et des institutions nationales concernées.

18. Sur la question du changement climatique, la Commission de statistique a décidé de définir un plan d'action à l'intention de la communauté des statisticiens. À propos des indicateurs du développement, elle a salué les initiatives prises par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement pour appliquer quelques-unes des recommandations figurant dans la résolution 2006/6 du Conseil économique et social et pour associer un nombre croissant de membres à ses délibérations². Elle a également pris acte des graves interrogations de plusieurs États Membres quant à la qualité de la mesure des indicateurs, et a demandé qu'un rapport actualisé lui soit présenté à sa prochaine session. Elle a par ailleurs demandé au Groupe interinstitutions et d'experts de s'attacher davantage à renforcer la capacité des pays à mettre au point des indicateurs et de s'employer à apporter des améliorations méthodologiques et techniques aux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

² Ibid., *Supplément n° 4* (E/2008/24), chap. I.B, décision 39/114.

19. À sa septième session, en 2008, l'Instance permanente sur les questions autochtones s'est penchée sur le thème intitulé « Changements climatiques, diversité bioculturelle et moyens d'existence : le rôle de gardien des peuples autochtones », en focalisant son attention sur la question du changement climatique et l'étude des mesures d'atténuation déjà prises et des conséquences qui s'ensuivent pour les peuples autochtones³. Elle s'est plus particulièrement intéressée à la région Pacifique, où les effets adverses du changement climatique se font déjà sentir. L'Instance permanente a instamment demandé que les États, la Banque mondiale et les autres institutions financières multilatérales et bilatérales envisagent d'autres systèmes au-delà des réserves hypercentralisées d'énergies fossiles, de la production massive de bioénergies et des barrages hydroélectriques. Elle a demandé que les systèmes décentralisés de production d'énergies renouvelables à faible teneur en carbone bénéficient d'appui renforcé, conformément aux recommandations de la Commission mondiale sur les barrages. L'Instance permanente a souligné que les peuples autochtones devaient avoir leur mot à dire dans les processus de prise de décisions sur la lutte contre le changement climatique. Elle a également fait un certain nombre de recommandations concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones, entre autres sujets.

20. Les commissions techniques ont par ailleurs suivi l'application des textes issus des conférences dans le cadre de leurs programmes de travail pluriannuels, ainsi que dans les divers volets du Compte pour le développement, dont l'emploi, le vieillissement, la problématique hommes-femmes et la finance, la consolidation de la paix après un conflit, la violence faite aux femmes, le développement alternatif et la société de l'information.

21. Le plein-emploi productif a été érigé au rang de priorité mondiale à la suite du Sommet mondial pour le développement social et est devenu un élément majeur du programme de l'ONU pour le développement. Les gouvernements se sont engagés à en faire l'une des priorités essentielles de leurs politiques économiques et sociales. Depuis le Sommet mondial de 2005, la question du plein-emploi et de l'emploi décent pour tous est revenue sur le devant de la scène. La session de fond de 2006 du Conseil économique et social et la déclaration ministérielle n'ont fait qu'en confirmer la prégnance.

22. En 2007, dans le cadre de sa session d'examen, la Commission du développement social a entrepris d'évaluer les progrès de la réalisation des objectifs de plein-emploi et de l'emploi décent et d'en déterminer l'impact sur l'élimination de la pauvreté et l'insertion sociale. À sa quarante-sixième session directive, en 2008, elle s'est penchée sur les politiques et les mesures pratiques qui pourraient aider à atteindre l'objectif du plein-emploi et de l'emploi décent. Cette réflexion a débouché sur l'adoption d'une résolution pragmatique intitulée « Promotion d'un plein-emploi et d'un emploi décent pour tous », dans laquelle la Commission réaffirmait les engagements pris au Sommet social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et préconisait un développement économique et social privilégiant l'élément humain. La Commission a insisté sur le fait que le plein-emploi productif et l'emploi décent pour tous étaient des éléments clefs du développement durable de tous les pays et qu'ils devaient occuper une place centrale dans les politiques nationales et internationales ainsi que dans les

³ Ibid., *Supplément n° 23* (E/2008/43), chap. I.

stratégies de développement nationales, qui participaient de l'action mondiale engagée pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement⁴.

23. Toujours à sa quarante-sixième session, la Commission du développement social a achevé le premier examen et évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002). Elle a adopté une résolution encourageant les États à continuer de tenir compte des intérêts des personnes âgées dans leurs programmes et à redoubler d'efforts pour acquérir la capacité de s'attaquer aux problèmes prioritaires dégagés par l'examen et évaluation. Elle a par ailleurs souligné le rôle essentiel des commissions régionales, qui ont contribué à la mise en œuvre, à l'examen et à l'évaluation du Plan de Madrid en organisant des réunions régionales d'examen et d'évaluation et en établissant le document final correspondant, et a encouragé la communauté internationale à élargir sa coopération pour aider les pays dans leur lutte contre la pauvreté⁵.

24. À propos du financement de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes, la Commission de la condition de la femme a adopté à sa cinquante-deuxième session des conclusions concertées⁶ à porter à l'attention de l'Assemblée générale dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. Par ses conclusions concertées, la Commission a souligné que l'émancipation des femmes nécessitait des moyens humains et financiers dont la mobilisation était affaire de volonté politique et que les financements devaient être trouvés et sollicités auprès de toutes les sources et dans tous les secteurs pour que les objectifs d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes soient atteints. La Commission a également réitéré les conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale appelant tous les gouvernements à intégrer la perspective sexospécifique voulue dans la conception, la formulation, l'adoption et la mise en œuvre de toutes les politiques et décisions budgétaires, afin de promouvoir la répartition équitable, efficace et appropriée des ressources et de prévoir des crédits budgétaires suffisants pour appuyer l'égalité des sexes et les programmes de développement qui renforcent l'autonomie des femmes.

25. Sur la question de la consolidation de la paix après un conflit, la Commission de la condition de la femme a consacré un débat à l'évaluation de la mise en œuvre de ses conclusions concertées sur la question intitulée « Participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après un conflit », adoptées à sa quarante-huitième session en 2004. Les interventions ont confirmé que la question de l'égalité des sexes et de la participation effective et à part entière des femmes aux processus de paix et à la consolidation de la paix était l'un des éléments cruciaux à intégrer pour promouvoir l'égalité des sexes et la reconstruction durable et effective des structures politiques, sociales, économiques et juridiques dans les pays sortant d'un conflit. Il a été noté au cours des débats que, malgré les progrès constatés depuis l'adoption des conclusions concertées de la Commission de la condition de la

⁴ Ibid., *Supplément n° 6* (E/2008/26), chap. I.A.

⁵ Ibid., chap. I.C.

⁶ Ibid., *Supplément n° 7* (A/2008/27), chap. I.A.

femme (2004) et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les femmes restaient sous-représentées dans les négociations et les processus de paix.

26. En ce qui concerne les violences faites aux femmes, la Commission de la condition de la femme et la Commission de statistique ont tenu un débat commun sur la mise au point d'indicateurs de mesure de ces violences. L'analyse des données sur la base d'indicateurs précis donnerait une image plus claire et plus visible de l'ampleur du phénomène et de ses différents visages à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre. Les indicateurs renforceraient considérablement la capacité des États d'adopter des politiques efficaces et d'autres mesures pour prévenir et éliminer les actes de violence à l'encontre des femmes. Les débats ont fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités et de développer les institutions pour que les bureaux nationaux de la statistique puissent participer à la collecte et à la diffusion des données relatives aux violences sexistes. La nécessité d'harmoniser les méthodes de collecte et d'analyse et de prévoir des ressources humaines et financières suffisantes a été soulignée.

27. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a souligné que les États avaient l'obligation de promouvoir et protéger tous les droits humains et les libertés fondamentales de tous, y compris celles des femmes et des filles, qu'ils devaient agir avec la diligence voulue pour prévenir les actes de violences sexistes, en punir les auteurs afin de mettre fin à l'impunité et offrir une protection aux victimes, et que tout manquement à cette obligation portait atteinte aux droits et libertés fondamentaux des femmes et des filles et en rendait l'exercice impossible.

28. À sa quarante et unième session, en 2008, la Commission de la population et du développement a adopté une résolution sur l'action nationale, régionale et internationale au sujet de la question intitulée « Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement »⁷. Dans cette résolution, elle a souligné que la population mondiale vivait une transformation historique sans précédent, devenant non plus essentiellement rurale mais majoritairement urbaine, malgré un degré d'urbanisation encore très inégal selon les régions et les pays. La Commission a considéré que le basculement démographique accéléré vers les villes nécessitait des approches intégrées et participatives en matière d'aménagement du territoire, et notamment des actions concertées de la part des gouvernements centraux et des autorités locales, avec le soutien de la communauté internationale. À cet égard, la Commission a exhorté les gouvernements à resserrer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, qui sont interdépendantes sur les plans économique, social et environnemental. Elle a également appelé les gouvernements à relever les défis de l'expansion urbaine et des migrations internes et à en exploiter le potentiel en prenant rapidement des mesures audacieuses et de longue haleine propres à stimuler la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement. La Commission a en outre appelé la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par les pays en développement dans ce domaine, y compris en leur donnant les moyens de relever ces défis et d'en exploiter les nouvelles perspectives.

29. Évoquant la nécessité de promouvoir un développement alternatif viable et intégré comme élément majeur de la stratégie de lutte contre le trafic de drogues, la Commission des stupéfiants a indiqué que le problème de la production illicite de

⁷ Ibid., *Supplément n° 5* (E/2008/25), chap. I.B, résolution 2008/1.

stupéfiants était souvent lié au sous-développement, en particulier la pauvreté, les maladies endémiques et l'analphabétisme, problèmes auxquels il fallait s'atteler dans une optique de développement plus large et selon une approche globale et intégrée. La Commission a encouragé les États Membres à profiter de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire pour envisager d'élaborer une série de principes directeurs internationaux sur le développement alternatif, en se fondant sur le partage des pratiques optimales et des données d'expérience des pays et des régions⁸.

30. Les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information sont appliqués et suivis, conformément à la résolution 60/252 de l'Assemblée générale. Reste maintenant à assurer le partage méthodique des points de vue, de l'information et des données d'expérience, à promouvoir la concertation et la promotion de l'application des textes issus du Sommet par divers organes des Nations Unies, les parties gouvernementales et non gouvernementales concernées ainsi que les partenaires, autant de tâches qui nécessitent une coopération et une collaboration renforcées et la circulation de l'information entre toutes les parties concernées.

31. En réponse à ces défis, le Conseil, dans ses résolutions 2007/8 et 2007/29, a décidé qu'il étudierait la circulation de l'information sur les conclusions et décisions du Sommet mondial lors de son examen annuel de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, en s'appuyant sur les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement ainsi que sur d'autres contributions pertinentes.

32. L'ONU, les organes intergouvernementaux et les entités multipartites sont les principaux acteurs concernés par les activités d'application et de suivi des textes issus du Sommet. En réponse à la résolution 2007/8 du Conseil, intitulée « Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information », un rapport du Secrétaire général sur les suites données au Sommet mondial sur la société de l'information au niveaux mondial et régional (E/CN.16/2008/2) a été présenté à la Commission. Ce rapport fait le point des progrès accomplis aux niveaux mondial et régional dans le suivi du Sommet et fait état d'un certain nombre d'initiatives majeures dont la facilitation des échanges de vues, d'informations et de données d'expérience, le renforcement des capacités, la promotion de la concertation et les campagnes en faveur des technologies de l'information et des communications au service du développement. Conformément aux recommandations figurant dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (voir A/60/687), des initiatives de coopération, d'échange d'informations, de promotion et de coopération renforcées entre les diverses parties concernées ont été lancées grâce au système de facilitation des grandes orientations.

B. Perspectives régionales

33. Les commissions régionales ont placé les objectifs du Millénaire pour le développement au cœur de leur programme de travail et continuent d'appuyer les

⁸ Ibid., *Supplément n° 8* (E/2008/28), chap. I.A, projet de résolution I.

efforts que font leurs États membres pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire. Les activités de suivi ont pris plusieurs formes – recherche, analyse des politiques, sensibilisation, promotion de la concertation, partage des pratiques optimales, mise au point de codes et d'indicateurs et suivi de leur application, renforcement des capacités statistiques afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement. Les commissions ont déjà aidé à dégager les domaines d'action prioritaires dans leurs régions respectives et ont ajusté leurs programmes en conséquence.

34. Dans le domaine du développement durable, les commissions régionales appuient l'inscription des questions environnementales dans les programmes de développement nationaux, sous-régionaux et régionaux de manière à renforcer les articulations entre gestion durable de l'environnement, équité sociale et développement économique dans les politiques nationales mises en œuvre pour atteindre les objectifs du Millénaire et réduire la pauvreté. Elles pilotent l'établissement des rapports d'évaluation régionaux et préparent les réunions régionales d'application qui permettent d'inscrire les processus prescrits par la Commission du développement durable dans une perspective régionale. La collaboration intervient également au niveau interrégional. Ainsi, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat travaillent ensemble à un projet visant à améliorer la disponibilité, la fiabilité, l'actualité et la comparabilité des statistiques, des indicateurs et des comptes en matière d'environnement.

35. Les pays d'Afrique ont fait de vrais efforts pour intégrer les objectifs du Millénaire à leurs plans de développement nationaux et à leurs stratégies, en les alignant sur les priorités énoncées dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et d'autres organisations, plus de 41 pays ont commencé à établir des stratégies de développement alignées sur les objectifs du Millénaire et autres objectifs en matière de développement. Mais avec des taux de pauvreté chronique en constante augmentation et au train où vont les choses, l'Afrique en tant que région n'aura sans doute pas atteint la plupart des objectifs du Millénaire en 2015. La CEA a contribué aux travaux du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique et de son groupe de travail, établi par le Secrétaire général en septembre 2007 pour mobiliser des ressources destinées à étayer l'appui international à la réalisation de ces objectifs en Afrique. De plus, en tant que partenaire stratégique du Mécanisme d'évaluation intra-africain, la CEA a continué de participer activement aux activités et de prêter son concours technique aux examens par pays conduits en 2007. Le troisième rapport d'évaluation des objectifs du Millénaire, établi conjointement par la CEA et la Commission de l'Union africaine, sera présenté au prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine, en juillet 2008.

36. Un centre africain des politiques climatiques sera créé à la CEA, en partenariat avec l'Energy and Resources Institute (Inde) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin d'aider les pays africains à relever les défis du changement climatique en élaborant des politiques adaptées et en renforçant leurs capacités. La CEA participe par ailleurs étroitement à l'initiative conjointe Union africaine-CEA-Banque africaine de développement sur les politiques foncières, qui

cherche à établir un consensus sur le schéma général et les principes directeurs d'une politique foncière à l'échelle du continent africain.

37. Les pays de la région Asie et Pacifique ont encore beaucoup à faire en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies de développement nationales, du fait notamment des capacités de mise en œuvre limitées des institutions et d'un manque de moyens financiers. Sur la question du développement durable, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé une réunion d'application régionale pour la Commission du développement durable en novembre 2007, en collaboration avec plusieurs entités des Nations Unies, afin de faire le point de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il ressort de cet examen que l'adoption de modes de croissance économique écologiquement responsables, s'appuyant sur un secteur rural dynamique et largement participatif et sur l'exploitation économe du capital naturel, est le défi numéro un pour l'Asie et le Pacifique. À sa soixante-quatrième session, en avril 2008, la CESAP a examiné le thème intitulé « Sécurité énergétique et développement durable dans la région Asie et Pacifique »⁹.

38. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPALC encourage les rapprochements entre l'application des « principaux axes d'intervention » définis dans le Consensus de Monterrey et celle du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Le suivi prend essentiellement la forme d'un travail d'analyse, de promotion de la concertation, de renforcement des capacités et de partage des pratiques optimales. Depuis 2003, la CEPALC profite de son séminaire régional annuel sur les politiques budgétaires pour organiser des ateliers méthodologiques sur la quantification et le classement des dépenses et investissements dans l'environnement, de manière à améliorer la qualité des informations dont disposent les décideurs pour concevoir des stratégies de financement pour l'environnement. Parallèlement à ces activités de suivi intégré, le secrétariat aide les États membres à établir des documents de consensus régional pour présentation aux prochaines conférences, réunions au sommet et réunions d'examen organisées sous l'égide de l'ONU. Par ailleurs, la CEPALC a créé un site Web interinstitutions qu'elle utilise pour faciliter le suivi intégré des réunions et conférences (www.eclac.cl/cumbres) et qui comprend notamment un module de gestion décentralisée dans lequel les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies peuvent présenter leurs communications aux différentes conférences internationales, ce qui facilite l'échange des informations nécessaires pour améliorer la coordination interinstitutions et renforcer la cohérence à l'échelle du système.

39. Dans la région arabe, le partenariat établi en 2003 entre la CESA, le PNUE et la Ligue des États arabes donne suite au Plan de mise en œuvre de Johannesburg en proposant un appui fonctionnel technique périodique au Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe et au Conseil des ministres arabes chargé de l'environnement. La CESA collabore également avec le Conseil des ministres arabes chargé de l'énergie électrique dans le domaine de l'énergie au service du développement durable. Des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique ont été mis en œuvre avec d'assez bons résultats et des projets d'intégration et d'interconnexion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz ont été réalisés. Des mesures d'accompagnement de ces évolutions ont été

⁹ Ibid., *Supplément n° 19* (E/2008/39), chap. III.

intégrées aux processus de décision nationaux dans plusieurs pays de la région. En coopération avec la Ligue des États arabes et le PNUE, la CESEAO a lancé un programme de renforcement des capacités commerciales et environnementales dans la région arabe. Pour ce qui est de la gestion durable des ressources en eau, tous les pays membres de la CESEAO revoient actuellement leurs stratégies nationales dans une optique de gestion intégrée des ressources en eau, mais ils sont très peu nombreux à avoir achevé l'exercice et à avoir intégré les nouvelles stratégies dans des schémas de développement social et économique.

40. En Europe, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a lancé une vaste réforme visant notamment à intégrer une dimension inter et multisectorielle dans ses activités. Les objectifs du Millénaire pour le développement et la problématique hommes-femmes sont des questions multisectorielles à traiter dans le cadre de la CEE. Les sessions de la Commission sont biennales depuis 2007. L'état d'avancement et le bilan de la réforme figureront à l'ordre du jour de la session de 2009.

III. Promouvoir la cohérence des politiques et l'articulation entre les grandes politiques mondiales et les activités nationales

41. Le Conseil économique et social joue un rôle important qui est de déterminer dans quelle mesure les organismes des Nations Unies intègrent le programme de l'ONU pour le développement dans leurs programmes de travail et fournissent un appui cohérent à la mise en œuvre des stratégies nationales. La présente section évalue le renforcement de la cohérence des politiques (coordination horizontale) aux niveaux intergouvernemental et interinstitutionnel et dans les pays, et l'articulation entre les activités normatives et les activités opérationnelles (coordination verticale).

A. Promouvoir la cohérence des politiques au niveau intergouvernemental

42. Plusieurs améliorations apportées aux modalités de suivi des conférences ont facilité l'adoption d'une approche intégrée dans les travaux de fond du système du Conseil économique et social, ainsi que préconisé dans les résolutions pertinentes. Dans sa résolution 2007/29, le Conseil a pris acte du fait que les commissions techniques avaient révisé leurs méthodes de travail, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2007/29 et par le Conseil lui-même dans sa résolution 2006/44.

43. Depuis juillet 2002, le Bureau du Conseil et les présidents des commissions techniques se réunissent chaque année pour réfléchir ensemble à ce qu'il convient de faire pour mieux associer les organes subsidiaires aux travaux du Conseil dans son rôle d'organe central de coordination de la réalisation générale des objectifs convenus au niveau international. En 2007, cette réunion s'est tenue pour la première fois en janvier, du fait des nouvelles tâches et de la nouvelle structure du Conseil préconisées dans le Document final du Sommet mondial et confirmées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/16. Le 29 janvier 2008, le Bureau du

Conseil a de nouveau rencontré les présidents des commissions techniques afin de déterminer comment les organes subsidiaires du Conseil pouvaient concourir à l'examen ministériel annuel et au Forum de la coopération pour le développement.

44. Pour que l'examen ministériel annuel et le Forum de la coopération pour le développement jouent efficacement leur rôle de mécanisme d'examen, il conviendrait que les organes subsidiaires ou apparentés contribuent par leurs analyses et leurs idées au renforcement du suivi coordonné et intégré des textes issus des conférences et réunions au sommet, à la formulation des stratégies de développement nationales, à l'évaluation des progrès réalisés et à la promotion de la coopération internationale au service des objectifs de développement.

45. L'introduction d'un programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels annuels permet de prévoir les thèmes à traiter, ce qui laisse le temps de préparer les débats, de mobiliser pleinement le système du Conseil économique et social et de trouver des experts dans les États Membres, le système des Nations Unies et auprès d'autres parties concernées. Les ordres du jour permanents adoptés par un certain nombre de commissions techniques facilitent l'établissement des contributions de fond. **Il conviendrait d'encourager les commissions techniques et les commissions régionales ainsi que les organismes et entités du système des Nations Unies à réexaminer leurs priorités et leurs programmes en tenant compte du programme de travail pluriannuel de l'examen ministériel annuel.** L'appui à l'examen ministériel pourrait ainsi devenir un élément systématique et prioritaire des activités du système des Nations Unies.

46. Les commissions techniques ont collaboré en vue de renforcer la cohérence des politiques en organisant des réunions communes de leurs bureaux et des tables rondes d'experts sur des questions d'intérêt multisectoriel. Ainsi, la Commission de la condition de la femme a maintenu des contacts étroits avec la Commission de statistique, organisant notamment une table ronde conjointe de haut niveau et deux activités parallèles sur la mise au point d'indicateurs, en particulier pour mesurer les violences sexistes. Elle a également rencontré d'autres commissions techniques pour des échanges de vues sur des questions importantes et pour promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans leurs travaux. À titre d'exemple, la Présidente de la Commission a rencontré les Présidents de la Commission de la population et du développement et de la Commission du développement social dans le cadre des préparatifs des processus d'examen. De plus, depuis la création du Conseil des droits de l'homme, le Président de cet organe est invité à participer aux sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme.

B. Rendre compte du suivi intégré et coordonné des conférences

47. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale voudront peut-être déterminer s'il est véritablement utile de rendre compte chaque année de l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Au paragraphe 39 de sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions annuelles un point concernant l'évaluation de l'application des textes issus des conférences et d'examiner les chapitres du rapport annuel du Conseil

économique et social portant sur cette question. Cette disposition a toutefois été adoptée avant la mise au point et le lancement de l'examen ministériel annuel.

48. Les organismes du système des Nations Unies ainsi que les organes subsidiaires du Conseil conduisent ensemble un nombre considérable d'activités qui contribuent au suivi des conférences dans tous les domaines du développement. Les résolutions adoptées par le Conseil ces dernières années au titre de ce point de l'ordre du jour montrent que l'examen très large des informations dans ce domaine n'a pas débouché sur des directives pragmatiques ou de nouveaux éléments de fond. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, mieux vaudrait se concentrer sur l'examen ministériel annuel, qui permettrait plus efficacement au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités générales en matière de suivi intégré des conférences. Cette solution est du reste conforme à l'esprit des résolutions de l'Assemblée générale en la matière (résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 61/16).

49. L'examen ministériel annuel permet d'étudier en détail un thème intersectoriel choisi commun à tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes, notamment sur les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international. Il rassemble dans une optique intégrée les conclusions des différents processus de suivi des conférences. C'est en l'occurrence dans ce cadre centralisé et technique que le Conseil économique et social peut faire le bilan des progrès accomplis dans l'application des textes issus de ces conférences et sommets et leur processus de suivi et évaluer son impact sur la réalisation des buts et objectifs et des cibles des conférences et sommets, ainsi qu'indiqué dans la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

50. La question de la coordination dans le système des Nations Unies est examinée dans le débat consacré à la coordination l'année suivante. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale invite les commissions techniques et les mécanismes de suivi concernés à contribuer, le cas échéant et dans l'optique qui leur est propre, à l'évaluation par le Conseil économique et social du thème intersectoriel retenu pour le débat consacré aux questions de coordination à sa session de fond, notamment avec la participation éventuelle de leurs présidents, à ce dûment habilités, à l'examen du thème intersectoriel au sein du Conseil. Comme les années précédentes, le Conseil aura l'occasion d'avoir des échanges de vues avec les présidents lors de la table ronde organisée à cet effet.

51. Étant donné que l'examen de fond intégré incombe maintenant à l'examen ministériel annuel et que le processus d'amélioration des modalités de suivi est terminé pour l'instant, le rapport annuel sur le suivi intégré ne présente peut-être plus beaucoup d'intérêt. **Le Conseil souhaitera peut-être opter pour un rapport triennal qui ménagerait un laps de temps raisonnable avant le prochain examen général du suivi intégré des conférences.**

52. À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale examinera la mise en œuvre de sa résolution 61/16, qui couvre les aspects opérationnels des nouvelles fonctions du Conseil économique et social. Elle pourrait poursuivre l'examen de fond du suivi intégré sur la base du rapport annuel détaillé du Conseil.

C. Articuler les activités normatives et les activités opérationnelles : promouvoir la cohérence des politiques au niveau interinstitutionnel et assurer la coordination au niveau des pays

53. Le Document final du Sommet mondial de 2005 demandait le renforcement des articulations entre activités normatives et activités opérationnelles dans le système des Nations Unies. La mise en corrélation des grands choix d'orientation et de l'expérience spécifique des pays permet d'avoir des discussions plus précises et plus concrètes et aide le Conseil à réduire le hiatus entre les activités normatives et les activités opérationnelles de l'ONU. Les examens ministériels annuels et le Forum de la coopération pour le développement sont indispensables pour se rapprocher de cet objectif. Les examens ministériels comportent des communications nationales volontaires dans lesquelles les pays évaluent leurs progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, à partir de rapports nationaux détaillés¹⁰. En utilisant systématiquement les évaluations régionales et nationales, l'examen ministériel annuel peut aider à combler le fossé entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

54. Au cours des quelques dernières années, les organismes du système des Nations Unies ont progressivement renforcé leur appui au suivi intégré des conférences dans les pays. Ils parviennent plus efficacement à promouvoir la coordination de l'action des équipes de pays dans le cadre des priorités nationales, grâce à un certain nombre d'outils comme les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), la matrice de résultats, les groupes thématiques et les programmes communs. Le principe « Unité d'action des Nations Unies » montre la détermination de l'Organisation à renforcer la cohérence du système en agissant comme une seule et même entité, à aligner les programmes de pays sur les priorités nationales énoncées dans le PNUAD et à travailler de manière rationnelle, intégrée et plus efficace tout en renforçant l'appropriation nationale de l'effort de développement. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) est fermement convaincu que la cohérence renforcée des modalités de travail dans l'ensemble du système peut aider les organismes du système des Nations Unies à obtenir de meilleurs résultats pour leurs programmes; aussi s'emploie-t-il à harmoniser les pratiques institutionnelles dans l'ensemble du système de manière à garantir l'efficacité et l'efficience du système d'assistance des Nations Unies.

55. Pourtant, malgré les notables progrès enregistrés ces dernières années, l'hétérogénéité des approches et des moyens mobilisables pour appuyer la présence dans les pays et l'action à l'échelle du système continuent de limiter la capacité du système à monter des initiatives intégrées de grande envergure.

56. Pour favoriser une plus grande cohérence, le Conseil économique et social pourrait développer des liens fonctionnels plus solides avec les entités opérationnelles du système des Nations Unies par le biais d'arrangements interinstitutions qui appuient l'examen ministériel annuel. Le CCS a récemment

¹⁰ Voir Note théorique et Rapport succinct sur les communications nationales volontaires de 2008 à l'adresse <http://www.un.org/ecosoc/newfunct/amrnational.shtml>.

révisé sa structure et ses méthodes de travail dans le but de renforcer son rôle et son fonctionnement. L'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement et de deux organes subsidiaires – le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes – dans le CCS, intervenue à la suite de cette révision, permettra de s'assurer que les opérations dans les pays sont alignées sur les orientations et les priorités stratégiques inscrites dans les programmes, et fournira en même temps les mécanismes nécessaires pour renforcer la coordination au niveau des pays et inscrire les retours d'expérience provenant de la coopération au niveau des pays dans les programmes et les processus de gestion du Siège.

57. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales continue de coordonner au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies les activités analytiques et normatives liées aux questions économiques et sociales et à promouvoir la coordination et la cohérence renforcées entre ses membres. Ses activités couvrent un large éventail de politiques générales axées sur la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Il appuie activement le Forum de la coopération pour le développement et l'examen ministériel annuel, notamment lors des processus préparatoires et des consultations régionales.

58. L'interaction plus étroite entre le Conseil économique et social, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, la structure nouvellement constituée du CCS et les conseils d'administration des fonds et programmes pourrait aider les organismes du système des Nations Unies à appuyer efficacement la mise en œuvre des engagements des conférences dans leurs cadres de programmation. Les commissions techniques devraient également explorer d'autres moyens d'associer plus systématiquement les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à leurs travaux. Un surcroît d'efforts serait nécessaire pour utiliser efficacement les mécanismes à des fins de coopération avec les institutions financières et les organisations du commerce, comme il a été envisagé au Sommet mondial de 2005 et dans le Consensus de Monterrey.

D. Resserer les liens avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce au service des objectifs de développement

59. Depuis 1998, le Conseil économique et social tient une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce immédiatement après les réunions de printemps Banque mondiale-Fonds monétaire international (FMI). Ces réunions sont le résultat des mesures de réforme de l'ONU adoptées à la cinquantième session de l'Assemblée générale, et plus précisément de la résolution 50/227 de l'Assemblée. Elles facilitent le dialogue informel entre d'une part les ministres des finances à leur retour des réunions de Washington, et d'autre part les ministres chargés de la coopération pour le développement et les ministres et hauts responsables des affaires étrangères. Des représentants de la société civile et du secteur privé y participent également. Leur caractère multipartite contribue à renforcer les partenariats au service de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

60. Le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (2002) a encouragé l'ONU, la Banque mondiale et le FMI à évoquer avec l'Organisation mondiale du commerce les questions de la cohérence, de la coordination et de la coopération pour le suivi de la Conférence, à la réunion de printemps entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods¹¹. Depuis lors, la réunion est devenue un important rendez-vous intergouvernemental pour étudier les suites données aux accords et aux engagements souscrits à la Conférence internationale sur le financement du développement.

61. En 2008, la réunion spéciale de haut niveau a revêtu une importance particulière puisqu'elle a lieu durant la préparation de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. Sous le thème général intitulé « Cohérence, coordination et collaboration dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les nouveaux défis et problèmes », elle a permis de dégager d'importants éléments de fond en vue de la Conférence d'examen de Doha.

62. Comme le Conseil organise maintenant les examens ministériels annuels et les forums de la coopération pour le développement, son dialogue avec les institutions financières et les organisations du commerce est appelé à s'intensifier. Si le nombre de ministres participant à la réunion a diminué ces dernières années, la participation active d'un nombre sans précédent de directeurs exécutifs à la réunion elle-même et à ses préparatifs est un précieux apport pour les débats.

63. La composante société civile et secteur privé pourrait être encore étoffée et s'orienter vers la promotion de la collaboration et des partenariats entre les entreprises, les fondations, les gouvernements et les organisations non gouvernementales au service des objectifs de l'ONU en matière de suivi de la Conférence de Monterrey et des textes issus du Sommet mondial de 2005.

64. Les modalités d'interaction entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) au niveau intergouvernemental devraient être davantage renforcées, non sans qu'il soit tenu compte du Document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.

E. Former des partenariats et des alliances avec toutes les parties concernées

65. En l'espace de 15 ans, la participation de la société civile et des entreprises aux conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU a atteint des niveaux sans précédent. La présence de militants, de groupes d'intérêt, d'entreprises et de représentants des milieux industriels, d'établissements de recherche et d'enseignement et d'autres acteurs concernés a revitalisé le processus

¹¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

intergouvernemental et renforcé la mobilisation autour de l'application des textes issus des conférences.

66. Les modalités de coopération innovantes établies pour l'examen ministériel annuel et le Forum de la coopération pour le développement ont ouvert de nouvelles possibilités de revitaliser le suivi des conférences en encourageant la multiplication des interactions entre les différents acteurs. Cet élément sera primordial pour asseoir la crédibilité d'un Conseil économique et social véritablement renforcé grâce à l'engagement et à la participation soutenus des parties concernées.

67. Comme en 2007, une série d'activités préalables a préparé l'examen ministériel annuel de 2008, à savoir notamment : a) une discussion ouverte multipartite en ligne, pendant un mois, sur le thème de l'examen ministériel, avec des internautes de toutes régions et de toutes opinions; b) des réunions multipartites dans différents pays (Bangladesh, Barbade, Cambodge, Cap-Vert, Éthiopie et Ghana) dans la perspective des communications nationales volontaires, comprenant un débat de haut niveau avec des représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé; c) un forum régional au Bahreïn sur le thème de l'examen, avec une participation régionale multipartite; d) une réunion informelle au Siège de l'ONU avec des panels d'experts afin d'examiner les sous-thèmes et d'ouvrir le dialogue avec les membres de la communauté des Nations Unies. Le Forum du Conseil économique et social et des ONG qui s'est tenu le 7 avril 2008 a été l'occasion de partager les pratiques optimales et les acquis de l'expérience. Un salon de l'innovation mettant en vedette les programmes et les projets innovants a été organisé en marge de l'examen ministériel annuel de 2007, à Genève, avec la participation de 12 organismes du système des Nations Unies, 29 organisations de la société civile et 10 entités du secteur privé. Celui de 2008 devrait attirer le même nombre de participants. **Le Salon de l'innovation devrait devenir un espace de rencontres de nouveaux partenaires et un lieu de recherche de solutions aux problèmes rencontrés dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.**

68. Les préparatifs du Forum de la coordination pour l'aide au développement reflètent le caractère multipartite de cette rencontre. En témoignent le Forum des parties concernées, tenu à Rome, qui a permis aux parlementaires et aux hauts représentants de la société civile et des gouvernements locaux de dialoguer en toute liberté sur leur contribution à la coopération effective pour le développement, mais aussi les colloques de haut niveau de Vienne et du Caire, qui ont donné aux parties concernées un espace de dialogue complémentaire au-delà de la participation des pays bénéficiant de programmes et des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Chacune de ces trois grandes réunions préparatoires a attiré plus de 100 participants; les partenariats avec certaines organisations de la société civile et organisations internationales ont été très utiles pour mettre en contact un certain nombre d'acteurs concernés. L'inclusion des organisations de la société civile, des parlementaires, des autorités locales et des représentants du secteur privé offre une occasion exceptionnelle de réunir des contributions extrêmement variées qui approfondissent le dialogue sur l'avenir de la coopération internationale pour le développement. **Le Forum de la coordination pour l'aide au développement devrait continuer de profiter de son caractère original pour élargir les possibilités d'expression des points de vue, des priorités et des analyses dans l'ensemble de son processus.**

69. Des mécanismes du Conseil économique et social, tels que le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, lancé en 2001, et l'Alliance mondiale TIC et développement, approuvée par le Secrétaire général le 28 mars 2006, sont riches en enseignements sur la formation de partenariats et d'alliances multipartites mondiales propres à accroître l'audience du Conseil et à élargir le cercle des intervenants participant à ses concertations mondiales.

IV. Conclusion

70. Avec le lancement de l'examen ministériel annuel, le suivi intégré et coordonné des conférences a gagné en substance et en visibilité. Cette évolution doit être accompagnée et bénéficier du soutien intégral des commissions techniques et des fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies. Les changements structurels et les nouvelles modalités visant à rendre le système du Conseil économique et social plus cohérent et mieux intégré devront toutefois être examinés à intervalles réguliers. Une approche triennale pourrait être le meilleur moyen d'aborder cette dimension du suivi intégré.
